

Legation de Suisse
en
France

Paris (4, rue Cambon) le 7 Mars 1894

(Prière de rappeler le numéro ci-contre)

7 heures du soir

N^{os} 217/91

Monsieur le Conseiller fédéral

"Le Siècle" de ce matin annonçait que M. Bizot, député de Gex, avait obtenu du Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères une audience pour l'entretien de la situation faite au pays de Gex par la Suisse et que la date de cette interpellation avait été fixée d'un commun accord au 19 Mars.

Cet après-midi, jour de réception ordinaire du Ministre des Affaires Etrangères j'avais été introduit une première fois chez M. Dévier pendant qu'il conférait avec M. Bessmann de la question monétaire afin de pouvoir discuter en commun la question et une

Monsieur
Monsieur Lachenal
Conseiller fédéral

Berne



nouvelle prorogation de l'échange des ratifications de l'arrangement du 15 Novembre (voir mon télégramme de ce soir). Je suis ressorti pour laisser l'Ambassadeur d'Italie continuer sa conférence avec M. Serier et passer avant moi les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche.

Lorsque j'ai été réintroduit M. Serier m'a interpellé en disant qu'il allait avoir des ennemis à cause de nous; que M. Bizot était venu le voir et qu'après s'être fait donner par M. Hanotaux une note sur la question, il trouvait que nous étions bien taides et que nous n'avions pas tout à fait raison dans notre attitude envers les Sessiens.

Comme j'avais relu aujourd'hui, mis en circulation par l'entrefilet du Siècle, mon rapport du 18 Janvier 1893 sur nos relations avec le Pays de Gex, j'ai pu faire

rapidement mais d'une manière très
 complète à M. Denier, qui m'a écouté avec
 une grande attention, et exposé de la question
 en lui montrant qu'au point de vue
 historique la France avait obtenu des alliés,
 que le Pays de Gex restât Français, en
 reportant la ligne des douanes au Jura;
 que la Suisse n'avait jamais pris sous
 aucune forme d'engagement de ne pas avoir
 de douanes le long de cette frontière; qu'en
 fait il en avait toujours existé une et
 qu'ainsi ni historiquement ni juridiquement
 nous ne lui devions rien. J'ai ajouté dans
 l'esprit de mon rapport du 18 Janvier de
 l'année dernière qu'en équité la Suisse
 avait dans ses 3 derniers arrangements
 commerciaux avec la France en 1864, 82, et 92
 accordé des facilités au Pays de Gex
 facilités encore augmentées par le fait de la
 suppression des octrois de Genève et de Carouge

que ce n'était pas notre faute si la Chambre française avait rejeté notre dernier arrangement, que malgré ce rejet nous eussions unilatéralement accordé le 14 Mai dernier des facilités au Dags de Sex que dans l'état actuel de l'opinion dans le reste de la Suisse, où l'on trouve que Genève jouit déjà pour son approuvisionnement de facilités dont sont privées Bâle, La Chaux-de-Fond ou autres villes de la frontière, il n'était guère possible de songer actuellement à accorder aux Genevois de nouvelles facilités, qu'en première ligne on devrait s'appliquer à trouver en France un meilleur système de répartition des bous alloués par la Suisse aux Zônes afin de supprimer leur resente

et de en assurer le bénéfice aux véritables
 producteurs et exportateurs ; qu'il était
 pénible pour la Suisse de voir des sacrifices
 financiers importants et des marques
 souvrantes de sympathie paralysées si ce
 n'est annihilées par l'agiotage sur les bous,
 que l'année dernière, à pareille époque la
 Suisse avait non seulement accordé de
 nouveaux crédits douaniers aux zones
 mais supprimé le traitement différentiel
 au préjudice des commis voyageurs français
 en se contentant d'une compensation
 de sentiments sous la forme par
 l'assimilation des Suisses aux nationaux
 dans les zones ; or aujourd'hui cette
 même prestation n'est fournie que
 partiellement, alors que nous avons
 exigé de la faire la plus complète et
 la plus loyale nos arrêtés de l'année dernière

Il semble donc que l'allégement de la situation actuelle des Gessiens, doit être recherché pour commencer dans une amélioration du mode de distribution des bous et dans l'exécution des engagements français du 14 Mai, avant de faire appel à la Suisse, pour modifier une situation qui elle avait tout fait pour éviter lors des négociations commerciales de 1892.

M. Casimir Dèner, a répondu qu'il lui paraissait politiquement bien difficile d'enlever aux maîtres la distribution des bous; qu'après mes explications historiques et juridiques, il allait étudier la question à nouveau et qu'il me prierait de venir en conférer encore une fois avec lui. " Cette affaire " est très ennuyeuse et la discussion peut devenir désagréable. Les députés de la région

" sont très montés, les Savoisiens ont même
 " voulu sous le savez aborder la question de la
 " neutralité militaire de leur région. Cela m'a
 " étonné car César Dural est un bon homme,
 " le ministre de la guerre est venu conférer
 " avec moi de leur proposition et leur à très
 " bien répondu. Vous comprenez que nous
 " n'entendons pas menacer votre neutralité.
 " Nous apprécions au contraire tous les efforts
 " que vous faites pour en assurer la défense
 " efficace si elle est menacée par les autres.
 " Mais cette tentative vous montre combien
 " ces gens sont vifs, et je ne sais quel effet
 " ils feront sur le Doctement lorsqu'ils
 " établiront que vous entrez chez eux et qu'ils
 " ne peuvent pas entrer chez vous". — L'ordre
 " du jour est extraordinairement chargé; la
 " Chambre paraît vouloir^{se} se séparer le 17 et ne
 " revenir qu'au 1 Mai, alors qu'à cause du
 " budget, je voudrais qu'elle fixât la rentrée

" au 15 Avril. Comme j'ai accepté l'interpellation
 " pour le 19 Mars, il est possible qu'elle
 " doive être renvoyée après les vacances ce qui
 " me donnera du temps. En tous cas je Vous
 " reparlerai de l'affaire." Il fa

Il faut courir à la gare et je dois
 me borner à cette photographie de notre
 conversation sans que j'ai le temps de me
 relire.

Agrée, Monsieur le conseiller fédéral
 les assurances de ma haute considération

Dardy
 7